

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°03/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 19 mai 2025, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont été invités à la présentation du préavis cité sous rubrique, effectuée par Monsieur Laurent Bardet, Syndic, accompagné par Madame Anick Delay, boursière communale.

Il en ressort les éléments suivants :

Depuis de nombreuses années, les comptes de notre commune sont sains avec une marge d'autofinancement conséquente : 400'000.- en 2022, 500'000.- en 2023 et 600'000.- en 2024.-

Ces bons résultats, en hausse, n'ont pas souffert de la baisse du point d'impôt survenue en 2024 avec au contraire une somme record pour l'année passée, comme on le voit sur le dernier graphique du préavis.

La commune dispose en outre de 4'400'000 de cash sur ses différents comptes et que nos actifs dépassent les 8'000'000.- avec un beau patrimoine financier.

Le point d'impôt est en baisse depuis 4 ans et se situe actuellement à environ 25'000.-  
Si la commune baisse de 2 points les impôts, en passant de 49 à 47 %, c'est donc environ 50'000.- en moins de recette.

Ce chiffre est faible comparé aux bénéfices que la commune fait chaque année, notamment avec son parc immobilier sain.

Même si nous devons emprunter pour faire les travaux prévus, comme la rénovation des Quatre-vents, les intérêts seraient ridicules faces à nos recettes.

Par ailleurs, nous vivons dans une période où les ménages voient leur pouvoir d'achat diminuer. La Commission pense donc qu'il vaut mieux baisser les dépenses des ménages pour les soulager, plutôt que d'accumuler trop de réserves. Les comptes des années précédentes nous prouvent que nous pouvons le faire sans craintes.

La Commission de Gestion et des finances propose donc d'une part de refuser le préavis tel que présenté et d'autre part de l'amender avec une baisse de deux points des impôts, qui passeront donc de 49 % à 47 %.

Coinsins, le 28 mai 2025

**La Commission de Gestion et des Finances**

Nicolas  
CHABAL

Lucy  
NIGGLI

Philippe  
MENOUD

Alain  
VALENTINO

Léo  
SPICHIGER

